

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org
Point 3 de l'ordre du jour **CX/EXEC 24/86/3**

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

**Quatre-vingt-sixième session
Siège de la FAO, Rome (Italie)
1^{er}-5 juillet 2024**

EXAMEN DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU MODÈLE POUR LES TRAVAUX FUTURS DU CODEX

Ce document a été publié à l'origine en tant qu'annexe II du document CX/EXEC 23/85/3 pour la 85^e session du Comité exécutif. Conformément à la conclusion du Comité exécutif à ladite session selon laquelle davantage de temps était nécessaire pour examiner ce document, ce document a été inclus dans l'ordre du jour de la 86^e session du Comité exécutif.

MODÈLE POUR LES TRAVAUX FUTURS DU CODEX¹

I. Informations générales

1. La pandémie de covid-19 a eu des répercussions considérables sur la conduite des travaux du Codex et sur l'organisation des réunions planifiées, qui ont dû être reportées pendant une longue période avant de se tenir sous des formes inusitées. Si elle a représenté un immense défi, cette situation a aussi été l'occasion pour le Codex d'entreprendre une réévaluation stratégique des structures et des processus relatifs aux réunions à l'aune des progrès technologiques notables enregistrés, en particulier pour ce qui touche le travail à distance et les téléconférences audio ou vidéo.

2. En réaction aux perturbations occasionnées par la pandémie, le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius, à sa 79^e session, a décidé de créer un sous-comité chargé de collaborer pour examiner rapidement les retombées de cette crise sanitaire sur les travaux du Codex, et de dégager les approches que le Comité exécutif pourrait recommander à la Commission afin que le Codex soit bien préparé à affronter de futurs événements similaires en tenant compte des éléments présentés dans le document intitulé «Le Codex face à la pandémie: enjeux et opportunités stratégiques»ⁱ.

3. À sa 80^e sessionⁱⁱ, le Comité exécutif s'est penché sur le rapport concernant le Codex face à la pandémie rédigé par un de ses sous-comitésⁱⁱⁱ. Le Comité exécutif a confirmé son appui au contenu du rapport et exprimé sa satisfaction à l'égard des approches adoptées par le Codex face aux défis posés par la pandémie, relevant que les réunions virtuelles et la participation à distance avaient joué un rôle crucial dans le succès du Codex en 2021. Il a formulé plusieurs recommandations visant à garantir qu'en dépit de la pandémie, les travaux du Codex puissent se poursuivre en 2021 dans un esprit de pragmatisme et d'engagement.

4. À sa 81^e session^{iv}, le Comité exécutif a reconnu les possibilités ouvertes mais aussi les difficultés soulevées par la crise mondiale liée à la covid-19^v. Tenant compte de ses expériences récentes et plus anciennes tout comme du panorama mondial en matière d'alimentation, il est convenu de piloter l'élaboration d'un plan pour l'avenir du Codex à examiner par la Commission à l'occasion de son soixantième anniversaire en 2023^{vi}.

5. À sa 82^e session^{vii}, le Comité exécutif a examiné les enjeux liés à l'avenir du Codex en s'appuyant sur un document de travail détaillant des réflexions initiales concernant un modèle pour les travaux futurs du Codex^{viii} et sur le rapport du sous-comité relatif au Codex face à la pandémie étudié à la session précédente^{ix}; il a reconnu l'importance de ces travaux et s'est déclaré favorable à la création d'un sous-comité du Comité exécutif chargé d'élaborer, en collaboration avec le secrétariat du Codex, un rapport comportant une proposition de plan pour l'avenir du Codex destiné à la 84^e session du Comité exécutif.

6. Le Comité exécutif a examiné à sa 84^e session le projet de Plan pour l'avenir du Codex et est convenu que la partie 2 du projet de plan révisé (Normes du Codex pour l'avenir – contexte et éléments moteurs) contribuerait au prochain processus de planification stratégique avec le concours des membres. Des commentaires ont également été sollicités, tant de manière formelle qu'informelle, sur la partie 3 du modèle pour les travaux futurs du Codex, qui a été mis à jour en conséquence ci-dessous.

7. Au cours de ses 60 ans d'histoire, le Codex a donné les preuves de sa capacité à s'adapter aux technologies de production alimentaire et de sécurité sanitaire des aliments, et son mandat s'est révélé à la hauteur des enjeux découlant de ces évolutions. La perturbation des pratiques opérationnelles habituelles due à la pandémie a permis de revoir les modalités de travail du Codex. Il est aujourd'hui opportun d'examiner l'environnement dans lequel le Codex opère désormais et d'analyser sa pertinence et son impact sur les travaux du Codex. La question sous-jacente est donc: comment le Codex peut-il œuvrer en faveur des grands objectifs mondiaux liés à la durabilité dans le contexte du changement climatique, des évolutions des systèmes alimentaires et des défis environnementaux? Il importe de promouvoir une vision commune du rôle du Codex face à ces défis, conformément au mandat défini à l'article 1 du Statut de la Commission du Codex Alimentarius^{2x}.

II. Modèle pour les travaux futurs du Codex

8. Après une première période de stupeur, les perturbations frappant la tenue de réunions physiques survenues ces dernières années ont permis au Codex de procéder à un examen stratégique de la manière dont ces réunions pourraient être organisées compte tenu du développement rapide et de la disponibilité croissante d'outils technologiques, notamment pour ce qui touche le travail à distance et les téléconférences audio ou vidéo. En conséquence, le Codex a opéré une véritable mue virtuelle en 2021 avec l'organisation satisfaisante de 16 sessions virtuelles du Codex.

9. L'évolution permanente des technologies alimente l'éventail des moyens disponibles pour rassembler des personnes afin d'élaborer des textes du Codex et pour améliorer la disponibilité de ces documents,

¹ Les modifications proposées par rapport à la version publiée à l'appendice II du document REP23/EXEC1 sont indiquées en gras et soulignées (pour les ajouts) ou barrées (pour les suppressions).

accompagnés d'outils permettant de mieux les comprendre et les appliquer. À titre d'exemple, ces progrès, qui n'en sont assurément qu'à leurs débuts, permettent au Codex:

- d'accéder à un ensemble de technologies, d'outils et d'approches à l'appui de la préparation et la tenue des réunions;
- de faire progresser les travaux efficacement en l'absence de réunions physiques;
- d'appliquer des modèles opérationnels hybrides combinant des éléments virtuels et physiques, notamment des manifestations virtuelles avant les sessions, des interventions à distance lors de réunions physiques, des webinaires d'information, des groupes de travail virtuels, l'adoption des rapports à distance, etc.;
- de diffuser en ligne (en direct ou à la demande) la majorité des réunions du Codex, ce qui permet à davantage de personnes de suivre ces manifestations;
- d'améliorer l'accessibilité des textes du Codex;
- d'améliorer le suivi de l'utilisation des textes du Codex grâce à l'identifiant numérique d'objet (DOI); et
- de faciliter le partage du matériel d'accompagnement, par exemple les outils d'appui à la mise en œuvre des directives Codex révisées, ainsi que des autres textes du Codex, tout en les maintenant à part.

10. Cependant, il faut garder à l'esprit qu'il n'existe pas de solution universelle et qu'il faudra être flexible pour rester résilient. Il importe également de faire en sorte que le Manuel de procédure du Codex intègre l'ensemble des modalités de réunion des sessions du Codex et que les membres et observateurs puissent s'appuyer sur des orientations claires garantissant la mise en œuvre cohérente des diverses approches.

III. Un nouveau modèle de travail au service d'une nouvelle ère

11. Quel que soit le modèle adopté pour les activités du Codex, il faudra qu'il intègre des principes de gouvernance de haut niveau qui garantissent le respect des valeurs fondamentales du Codex que sont l'inclusivité, la collaboration, la recherche du consensus et la transparence. Pour évaluer dans quelle mesure les valeurs fondamentales sont respectées, il importe de tenir compte des éléments suivants: application des statuts, règles et principes établis dans le Manuel de procédure; définition d'un cadre souple pour la prise de décisions; bases scientifiques des normes du Codex; adoption de nouvelles technologies dans l'espace numérique.

12. Des consultations ont été menées et ont dégagé trois grands domaines fortement interconnectés comme étant les éléments clés d'un modèle opérationnel du Codex, à savoir:

- les modèles de réunion (format (physique, virtuelle ou hybride pour un ou plusieurs comités), rapports);
- le calendrier des réunions du Codex; et
- les mécanismes de travail entre les sessions, par exemple les groupes de travail électroniques et les autres processus de travail informels sous forme virtuelle.

13. La transition vers des modalités virtuelles avait déjà fait l'objet d'un retour d'expériences^{xi}, et il s'agissait en l'occurrence de poursuivre les consultations et de tirer des enseignements de cette évolution tout comme du processus en cours de retour à des formats présentiels assortis d'éléments virtuels.

IV. Modèles de réunion

a) Expériences liées aux différents formats de réunion

14. Au fil des quatre dernières années, les réunions du Codex sont passées du tout physique au tout virtuel, puis à un mélange de modalités présentielles et distancielles. La première grande transition vers des modalités à distance a été révélatrice, puisque les réunions ont alors connu des participations sans précédent. Examinées à l'aune des valeurs fondamentales du Codex, les modalités de travail virtuelles ont permis d'accroître le nombre de membres et d'observateurs participants ainsi que la taille des délégations, ce qui a fortement contribué à satisfaire l'objectif d'inclusivité du Codex tout en favorisant la transparence.

15. Cependant, il fallait des efforts supplémentaires pour que les réunions virtuelles respectent aussi les autres valeurs fondamentales que sont la recherche du consensus et la collaboration. Il est devenu évident que les exigences permettant d'atteindre un consensus dans un cadre virtuel n'étaient pas les mêmes que lors de réunions physiques. S'agissant des réunions physiques, les rencontres «informelles» (p. ex. groupes de travail ad hoc, groupes de travail intersessions traitant des questions spécifiques, ou discussions pendant les pauses) jouent un rôle important. Dans un format virtuel, il est possible de recréer des mécanismes plus ou moins équivalents, mais jusqu'à présent, les retours d'expérience du Codex ont été contrastés.

16. Quand une réunion physique est organisée sans qu'une participation virtuelle ne soit prévue (donc sans interventions à distance), il est désormais courant qu'elle soit diffusée en ligne afin d'en favoriser l'accès

auprès des membres, et dans un souci de transparence des réunions des comités et des décisions y afférentes. La webdiffusion des réunions physiques a favorisé l'apparition de «délégations hybrides»: dans ce format, un seul ou quelques délégués se déplacent pour représenter un membre ou un observateur, tandis qu'un plus grand nombre d'experts techniques ou politiques de la délégation peuvent suivre les débats en temps réel et contribuer aux interventions des délégués présents. Cependant, les délégations qui ne sont pas en mesure d'envoyer une personne sur place ne peuvent pas prendre part à la discussion. Il a donc été suggéré que, si ces modalités devaient se poursuivre, il faudrait que les personnes qui suivent la réunion à distance aient d'autres moyens de s'exprimer. **Ainsi, la webdiffusion ne saurait être considérée comme une véritable alternative à la participation virtuelle. Les valeurs fondamentales du Codex devraient être la base commune des modalités de réunion; certains sont d'avis que la webdiffusion n'est pas une modalité de réunion, mais plutôt une modalité d'observation qui permet seulement, au mieux, d'assurer la transparence.** Un autre problème est que les personnes qui suivent une réunion du Codex par webdiffusion ne sont pas prises en compte: elles ne figurent pas dans la liste des participants, car elles ne peuvent participer activement à la réunion, et il n'existe aucun moyen de vérifier si elles suivent les débats ou non. Cette démarche semble logique si l'on part du principe que la participation suppose de pouvoir contribuer aux débats et pas seulement de les écouter; elle soulève des difficultés cependant du point de vue du suivi de la webdiffusion, car les seules données sont, vraisemblablement, le nombre total de vues.

17. Les modalités de réunion ont des répercussions en termes de ressources, et beaucoup de secrétariats hôtes font valoir que les coûts des réunions à distance, s'ils ne dépassent pas ceux des réunions présentielles, demeurent élevés puisque ce format exige des technologies d'un tout autre niveau. De ce fait, combiner modalités distancielles et présentielles (réunions hybrides) a pu occasionner des difficultés. La webdiffusion n'est pas un système interactif et ne permet pas aux participants à distance d'intervenir, mais il a été indiqué qu'il s'agissait d'un moyen plus abordable et donc plus applicable pour les secrétariats hôtes qui portent la responsabilité financière de la tenue de réunions du Codex. Bien que de nombreuses réunions récentes aient été diffusées sur le web, le mode de diffusion n'est pas encore systématique, et différents outils ont été utilisés à cet effet à mesure que les organes subsidiaires ont adopté cette approche, ce qui s'est traduit par un manque de cohérence avec des diffusions consultables parfois en direct, parfois à la demande, parfois les deux.

18. Une poignée de réunions ont été organisées en format hybride (c'est-à-dire en présentiel avec la possibilité d'intervenir verbalement à distance, à ceci près que certains processus décisionnels comme le vote ne sont pas accessibles aux délégations non présentes physiquement), par exemple la 83^e session du Comité exécutif, la 45^e session de la Commission, la 16^e session du Comité régional de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest et la 26^e session du Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires. Plusieurs enseignements s'en dégagent:

- Il est difficile de définir les coûts supplémentaires associés aux réunions hybrides dans la mesure où ils dépendent de nombreux facteurs comme le fait que le lieu d'accueil dispose ou non d'équipements adéquats.
- L'équité des conditions de participation des délégués présents physiquement ou à distance est source de préoccupations, même si bon nombre des participants à distance lors de réunions hybrides ont fait état d'expériences positives, reconnaissant qu'il est préférable de participer de cette manière plutôt que d'être absent. Pour les membres qui ne peuvent que rarement, voire jamais, être présents physiquement, la possibilité de participer à distance est une grande priorité.
- Il convient de définir des lignes directrices claires sur les réunions hybrides afin que tout le monde comprenne de la même manière comment fonctionnent de telles réunions, y compris les différences entre les modalités de participation en présence ou à distance de délégués. Il serait utile que le secrétariat du Codex fournisse des orientations telles que celles qui ont été définies pour les réunions virtuelles et procède à une évaluation à l'aune des procédures qui figurent actuellement dans le Manuel de procédure.
- Les avis sont quelque peu divergents concernant les réunions hybrides, certains y étant très favorables tandis que d'autres font observer que ce format limite leurs capacités à participer en personne, la possibilité de participer à distance étant souvent perçue comme un moyen de faire des économies, si bien que les voyages ne sont pas toujours approuvés.

b) Choix du format de réunion

- Il est nécessaire de faire preuve de souplesse dans l'examen des modalités de réunion, puisqu'il est possible de combiner les avantages des formats présentiel et distanciel en fonction du comité ou de l'ordre de jour. Cependant, multiplier les formats de réunion peut engendrer de la confusion, voire des problèmes logistiques pour les secrétariats hôtes, par exemple quand on ne sait pas clairement si tous les délégués inscrits prévoient d'être présents physiquement ou virtuellement. Par conséquent, il importe de fournir les éclaircissements adéquats au moyen d'orientations sur les formats et les procédures afin d'apporter un certain degré d'uniformité aux modalités de réunion des divers comités.

Tableau 1: Bilan des avantages et inconvénients des différents formats de réunion

Format	Avantages	Inconvénients
Présentiel uniquement	<p>Les interactions en vis-à-vis facilitent la collaboration, les interactions informelles, le réseautage, le tissage de liens, les réunions ad hoc et la recherche du consensus</p> <p>Rythme de travail accru permettant d'accomplir davantage</p> <p>Tous les participants sont dans la même zone horaire et peuvent travailler toute la journée</p> <p><u>Toutes les formes de prise de décisions, y compris le vote, sont disponibles</u></p>	<p>Réunions uniquement accessibles aux délégués disposant des ressources nécessaires pour voyager et obtenir des documents de voyage en temps utile</p> <p><u>Inclusivité et</u> transparence limitées pour les entités non présentes (rapport de la réunion)</p> <p>Empreinte carbone</p> <p>Ressources limitées à disposition des hôtes et/ou des secrétariats <u>du Codex</u></p>
Virtuel uniquement	<p>Inclusivité accrue, car réunion accessible à plus de membres et observateurs</p> <p>Transparence accrue, car réunion plus accessible à tous les membres</p> <p>La réunion peut se tenir même quand des facteurs externes empêchent les réunions physiques</p> <p>Empreinte carbone inférieure</p> <p>Bon rapport coût/efficacité, fardeau financier moindre pour les délégués</p> <p><u>L'horaire peut être adapté à la participation virtuelle (p. ex., nombre limité d'heures par jour)</u></p>	<p>Difficultés liées aux zones horaires</p> <p>Durée quotidienne de travail limitée</p> <p>Interaction informelle impossible</p> <p>Le travail progresse plus lentement et doit parfois s'étaler sur plus de jours</p> <p>Moins de flexibilité pour organiser des groupes de travail pendant une session</p> <p>Difficile pour les délégués de participer virtuellement tout en répondant aux attentes liées à leurs rôles et tâches quotidiens</p> <p><u>Défaillance technologique au niveau des participants et/ou de la réunion</u></p> <p><u>Ressources limitées à disposition des hôtes et/ou des secrétariats du Codex</u></p>
Présentiel avec webdiffusion	<p>Similaire aux réunions uniquement présentiels, avec un certain gain de transparence et d'inclusivité (grâce aux délégations hybrides)</p> <p>Transparence accrue, car tous les membres et observateurs peuvent accéder aux discussions</p>	<p>Inclusivité limitée, car la participation présentielle est toujours limitée à ceux qui ont les ressources pour voyager</p> <p>Les différences de zones horaires peuvent compliquer le suivi en direct sur le web</p> <p>Des limites de transparence subsistent car ce format ne permet pas de suivre les discussions informelles</p> <p>Ceux qui suivent la diffusion sur le web ne sont pas dans la liste des participants</p> <p><u>Ressources limitées à disposition des hôtes et/ou des secrétariats du Codex</u></p>
Présentiel avec possibilité d'intervenir à distance	<p>Inclusivité accrue, car réunion plus accessible à tous les membres</p> <p>Transparence accrue, car réunion plus accessible à tous les membres. Facilite l'avancement des discussions, le travail en réseau et l'établissement d'un consensus</p> <p>Les délégués peuvent participer même si des problèmes de dernière minute (vol annulé, conditions météorologiques, etc.)</p>	<p>L'intégration des participations présentiels et distancielles est complexe</p> <p>Difficile d'offrir la même qualité d'expérience aux participants à distance par rapport aux personnes sur place (p. ex. difficultés horaires)</p> <p>Les participants à distance ne peuvent pas prendre part aux discussions informelles</p> <p>Les délégations qui souhaitent se déplacer risquent de ne pas recevoir de financement</p>

Format	Avantages	Inconvénients
	les empêchent de voyager	pour voyager si la réunion se tient en format hybride <u>Présence imprévisible en personne pour la planification du pays hôte</u> <u>Défaillance technologique au niveau des participants et/ou de la réunion</u> <u>Ressources limitées à disposition des hôtes et/ou des secrétariats du Codex</u>

- Le choix d'un format de réunion doit s'appuyer sur divers facteurs allant de l'accessibilité et des coûts à la nature et au degré de priorité des travaux. Fondamentalement, il convient que le pays hôte, le secrétariat du Codex, la FAO et l'OMS choisissent les modalités de réunion du Codex en évaluant de multiples facteurs, en particulier les aspects suivants:
 - **Ordre du jour de la réunion et état d'avancement des travaux**, p. ex.:
 - taille de l'ordre du jour;
 - priorité ou urgence des points à l'ordre du jour;
 - état d'avancement des travaux et progrès escomptés (y compris les contributions des présidences des groupes de travail électroniques);
 - nature des travaux: faut-il examiner des points difficiles ou controversés?
 - flexibilité de l'ordre du jour en fonction des différents formats de réunion: faut-il traiter tous les points?
 - **Accessibilité**, p. ex.:
 - les informations communiquées **à l'avance** par les membres du Codex ~~sur ce qui les empêche~~ **concernant leur volonté de** participer aux réunions physiques;
 - les préoccupations en matière de sécurité (mondiales, régionales ou locales en fonction de la réunion en question);
 - les situations d'urgence déclarées par l'ONU; l'importance des restrictions aux déplacements ou des changements effectifs ou attendus concernant de telles restrictions;
 - accès aux réunions virtuelles – les avantages des réunions présentielles ont été soulignés, mais pour certains membres, cette option est rarement envisageable ou ne l'est pas du tout, et pour eux la possibilité de participer à distance reste une priorité élevée;
 - les difficultés horaires pour les délégués à distance; affectent les questions à examiner incluent l'équité lors d'une participation virtuelle, en faisant un parallèle avec un recours optimal à une **présence en personne des délégués**.
 - **Technologies**, p. ex.:
 - disponibilité des technologies adaptées aux différents formats de réunion;
 - coûts associés aux différentes options, assorties des risques et avantages y afférents;
 - fourniture d'une assistance technique aux délégués;
 - rétroaction des membres et observateurs concernant les diverses modalités de réunion.
 - **Gestion des réunions**, p. ex.:
 - gestion du temps lors des réunions virtuelles;
 - intégration des participants présents physiquement ou virtuellement dans les formats hybrides;
 - besoins de discussions informelles et de groupes de travail pendant la session.

19. Toutes ces considérations font écho d'une manière ou d'une autre aux valeurs fondamentales du Codex. Les enseignements tirés des réunions virtuelles et, dans une moindre mesure, des réunions hybrides

nous ont permis de mieux cerner comment les différentes modalités pourraient jouer sur le respect des valeurs fondamentales. Le Tableau 2 vise à **évaluer** ~~fournir un aperçu rapidement~~ de la manière dont chaque format de réunion se distingue des autres à l'aune des valeurs fondamentales du Codex. Il ~~doit permettre de~~ **peut être utilisé pour** réaliser des comparaisons relatives qualitatives, contrairement à une comparaison absolue des divers formats de réunion. ~~L'évaluation fournie dans ce document s'appuie sur l'ensemble des rétroactions obtenues dans le cadre d'enquêtes après les réunions et de consultations auprès des présidences des comités, des hôtes, des présidences des groupes de travail électroniques et du sous-comité du Comité exécutif.~~ **Le résultat de cette évaluation variera selon qu'elle a été réalisée individuellement par un** ~~Cependant, individuellement, chaque pays, un~~ groupe de pays, ~~un~~ délégué ou ~~un~~ secrétariat de pays hôte. ~~pourrait dresser un tableau différent dans la mesure où l'évaluation s'appuierait sur des données plus concluantes fondées sur une population restreinte.~~ Ce travail peut être considéré comme un point de départ du processus décisionnel ~~relatif aux formats des réunions du Codex, et pourrait servir d'outil d'aide à la prise de décisions pour chaque session du Codex, étant entendu que d'autres aspects entrent en ligne de compte, notamment l'ordre du jour, le caractère urgent des activités ou encore la complexité des questions à aborder.~~

Tableau 2: Formats de réunion et valeurs fondamentales du Codex

Format	Inclusivité	Collaboration	Recherche du consensus	Transparence
Présentiel uniquement				
Virtuel uniquement				
Présentiel avec webdiffusion				
Présentiel avec possibilité d'intervenir à distance				

- Le format de réunion est défavorable aux valeurs fondamentales par rapport aux autres formats.
- Le format de réunion est défavorable aux valeurs fondamentales par rapport aux autres formats.
- +/- Le format de réunion peut avoir un impact positif, négatif ou nul sur les valeurs fondamentales par rapport aux autres formats.

20. Les ressources et la faisabilité sont aussi des variables cruciales s'agissant de décider du format des réunions. En l'occurrence, il est absolument évident que l'évaluation dépendra du rôle de la réunion. ~~Établir un tel bilan~~ Procéder à une telle évaluation à l'échelle mondiale serait très difficile, mais **le Tableau 3** pourrait faciliter les évaluations réalisées par les comités respectifs.

Tableau 3: Conséquences des différents formats de réunion en termes de ressources

Format	Pour les secrétariats hôtes	Pour les délégués	Pour le secrétariat du Codex
Présentiel uniquement			
Virtuel uniquement			
Présentiel avec webdiffusion			
Présentiel avec possibilité d'intervenir à distance			

V. Présentation et adoption du rapport

a) Format du rapport

21. Le format virtuel a ouvert la possibilité d'enregistrer les réunions et d'obtenir un enregistrement audio ou une transcription presque *in extenso* d'une session. Jusqu'à présent, les enregistrements ont surtout servi à rédiger les rapports, et ces enregistrements ou transcriptions n'ont pas fait l'objet d'une large diffusion. Pendant la préparation du présent document s'est posé la question de l'utilité de la structure actuelle des

rapports, ainsi que de la pertinence de proposer des comptes rendus in extenso accompagnés d'une synthèse concise des décisions prises. De l'avis général, il a été décidé de s'en tenir à la structure actuelle en mettant toutefois l'accent sur la liste des décisions accompagnée d'un résumé clair de ce qui les a motivées. Par conséquent, les nouveaux outils visent principalement aujourd'hui à favoriser la préparation du rapport, et l'approche actuelle peut être maintenue si des efforts sont faits pour apporter des améliorations continues à la structure.

b) Adoption du rapport

22. L'adoption du rapport en présentiel à l'issue de réunions physiques est une pratique qui date de la fondation du Codex. De cette manière, les participants repartent avec un rapport des résultats de la session approuvé par tous, ce qui leur donne le sentiment d'avoir accompli quelque chose et permet aux délégués de passer à d'autres activités. Cette pratique est néanmoins source de stress pour les secrétariats du Codex et du pays hôte ainsi que pour les équipes de traduction et les délégués, car elle restreint le temps dont les membres disposent pour examiner le rapport.

23. Les outils virtuels largement employés pendant la pandémie de covid-19 ont mis en lumière d'autres façons d'aborder l'adoption du rapport, une des options étant une adoption virtuelle à l'issue d'une réunion physique ou hybride. La plupart des réunions à distance du Codex ont vu leur rapport adopté virtuellement dans les deux jours qui ont suivi la session plénière, et certains comités ayant organisé des sessions physiques y ont aussi eu recours. La procédure d'adoption virtuelle offre plus de temps au secrétariat du Codex pour préparer et faire traduire le rapport, ce qui peut alléger les coûts de traduction. Programmer une adoption virtuelle du rapport quelques jours après une session pourrait réduire les frais de voyage et donner plus de temps aux délégations pour étudier et examiner le rapport. Cela peut aussi permettre aux secrétariats hôtes de louer des locaux moins longtemps et ainsi de réaliser des économies. L'adoption virtuelle a d'autres avantages, puisqu'il devient possible de suivre facilement les modifications du texte à l'écran, et que les délégués peuvent faire des suggestions par écrit dans le chat.

24. Certains aspects négatifs ont toutefois été mis en avant, parmi lesquels les difficultés liées à la connexion efficace de différentes zones horaires pour l'adoption virtuelle, un prolongement de la session potentiellement problématique en termes de durée d'engagement, un sentiment d'inabouti en quittant une session physique, une baisse de la participation et le risque d'obtenir plus difficilement un consensus sur le rapport à une date ultérieure, avec pour conséquence une période d'adoption plus longue. D'autre part, de l'avis général, il faudrait que la réunion et l'adoption du rapport correspondant se déroulent selon les mêmes modalités. Certains secrétariats hôtes ont relevé que l'adoption virtuelle pouvait aussi alourdir les frais à leur charge dans la mesure où il leur fallait toujours trouver des locaux équipés de manière adéquate pour tenir la session.

25. Les consultations menées jusqu'à aujourd'hui suggèrent qu'il est préférable que le format d'adoption du rapport soit identique à celui des discussions plénières. Cela étant, l'adoption virtuelle est un autre outil à envisager dans la planification des réunions. Ce format pourrait permettre de consacrer plus de temps à de précieux échanges en vis-à-vis et a été employé avec succès dans le cadre de plusieurs réunions récentes, dont la 53^e session du Comité sur l'hygiène alimentaire, la 16^e session du Comité sur les contaminants dans les aliments et la 42^e session du Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage.

VI. Évaluer le déroulement des réunions

26. Il convient d'évaluer régulièrement l'efficacité du déroulement des réunions afin d'en améliorer continuellement le modèle.

27. Actuellement, les outils les plus utilisés sont les enquêtes de satisfaction après la session. Ces enquêtes sont adaptées à mesure que les modalités de travail évoluent (p. ex. recours aux formats hybrides) en vue d'obtenir des rétroactions sur une série de dimensions liées à la mise en œuvre d'une réunion du Codex. La participation aux réunions du Codex est une autre dimension qui doit être prise en compte dans l'évaluation du déroulement des réunions. Des évaluations antérieures, au moyen notamment du cadre de suivi du Plan stratégique, se sont penchées sur la participation aux réunions avant et après la pandémie. Des efforts soutenus devront être consentis pour continuer de suivre cet aspect grâce aux enquêtes de satisfaction après les sessions et au cadre de suivi du Plan stratégique. Plusieurs dimensions seront prises en compte:

- nombre de participants (inscriptions) assistant physiquement et virtuellement à la réunion:
 - nombre de membres et d'observateurs participant aux comités du Codex (physiques et virtuels);
 - nombre d'États membres ayant répondu aux lettres circulaires au cours de la période biennale (un membre sera pris en compte s'il a répondu à deux lettres circulaires au moins, au cours de la période biennale);

- nombre d'États membres ayant participé à des groupes de travail électroniques au cours de l'exercice biennal (la participation est définie comme étant l'inscription à un groupe de travail électronique au moins, au cours de l'exercice biennal);
- Nombre d'invitations officielles et de documents de réunion distribués en temps voulu, conformément au Manuel de procédure du Codex ou aux délais fixés par les comités.
- niveau de satisfaction en ce qui concerne l'efficacité des réunions et le rôle des présidents, des pays hôtes et des secrétariats du Codex.

28. Une bonne partie de ces informations sont déjà collectées dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex, dont les résultats peuvent donc servir à alimenter ces efforts d'amélioration continue.

VII. Calendrier des réunions

a) Programmation à l'avance des réunions

29. La programmation à l'avance des réunions offre de la prévisibilité et permet aux secrétariats hôtes d'y affecter des ressources en temps utile et aux membres et observateurs de planifier leur participation. Ces avantages ont été confirmés par tous les cycles de consultation. Un calendrier de réunions approprié permet aux gouvernements hôtes et aux présidences et responsables des groupes de travail électroniques d'élaborer convenablement leurs programmes de travail. Les activités des comités sont normalement planifiées à partir du calendrier de la Commission du Codex Alimentarius, et tous les travaux des groupes de travail électroniques sont organisés en fonction de la prochaine réunion du Comité auquel ils se rattachent. Cela donne une indication des échéances et «dates butoirs», et facilite le bon avancement des travaux du Codex.

30. La pandémie est venue bousculer le programme des réunions du Codex, y compris de la Commission, et il est difficile de rétablir un calendrier stable dans la mesure où les comités s'efforcent encore de revenir à leur ordre du jour complet.

31. Le secrétariat du Codex a convoqué tous les secrétariats hôtes et présidences du Codex afin d'établir un calendrier des réunions des organes subsidiaires du Codex pour un à deux exercices biennaux. Les discussions ont aussi porté sur l'opportunité de suivre une approche plus axée sur les besoins en ne convoquant une session plénière que si l'avancement des travaux le justifie, ou s'il importe d'établir un calendrier clair pour tous les comités, quitte à ajuster la durée et le format de la réunion en fonction de l'ordre du jour.

b) Programmation des réunions axée sur les besoins

32. Une approche axée sur les besoins a été étudiée afin d'optimiser le calendrier des réunions du Codex tout en laissant aux pays hôtes le temps de constituer leur budget et de planifier efficacement. La programmation «axée sur les besoins» signifie que les réunions ne sont programmées que lorsqu'il y a suffisamment d'activités à traiter.

33. Les critères d'une telle approche devraient être clairement définis sur la base de facteurs quantitatifs et qualitatifs qui jouent sur la dynamique des réunions. Certains de ces facteurs sont: le volume de travail; le niveau de priorité et de complexité des activités; les difficultés anticipées dans la recherche du consensus; la possibilité d'achever les travaux dans les cinq jours que dure typiquement une réunion; la pertinence de prévoir des réunions plus longues (p. ex. sept jours) ou plus courtes (p. ex. trois jours, avec adoption virtuelle du rapport à l'issue de la session plénière physique); l'absence de prévisibilité de la date de la prochaine réunion, et ses effets en termes de planification et de budgétisation.

34. Établir le calendrier des réunions en fonction des besoins pourrait favoriser l'exécution des activités par les comités dont la charge de travail est lourde et qui pourraient planifier des sessions extraordinaires en fonction de leurs besoins, éventuellement dans un format virtuel. Ces sessions extraordinaires pourraient mettre l'accent sur un point de l'ordre du jour particulier qui n'a pas pu être traité de manière adéquate en session ordinaire, ou qui doit avancer plus rapidement du fait de son caractère urgent ou de sa priorité élevée.

35. L'approche axée sur les besoins risque néanmoins de faire retomber l'élan des comités qui ont peu de points à leur ordre du jour, car un intervalle plus long entre deux sessions peut nuire à la dynamique de travail. À long terme, cela risquerait d'entraver l'émergence de nouvelles idées et le lancement de nouveaux travaux potentiellement utiles. Néanmoins, recourir à des réunions virtuelles viendrait quelque peu atténuer ce risque.

36. L'idée de programmer les réunions lorsqu'il y a suffisamment d'activités pourrait s'appliquer aux comités qui ont peu de travaux en cours ou peu de propositions de nouveaux travaux, ou ceux qui semblent moins prioritaires auprès des membres, comme l'atteste la participation aux groupes de travail et aux sessions antérieures. Cependant, il convient d'étudier la possibilité d'écourter ou de prolonger les réunions du Codex,

tout en examinant des modalités de réunion qui soient moins pesantes pour les participants. D'autre part, alterner réunions physiques et virtuelles pourrait permettre à toutes les parties concernées d'économiser des ressources.

37. En ce qui concerne la notification des réunions du Codex, il faudrait idéalement maintenir le même délai de notification préalable indépendamment du format. Un préavis minimal de 12 mois serait préférable pour permettre aux membres de prévoir les frais de voyage nécessaires dans leurs budgets. Les règles actuellement établies dans le Manuel de procédure devraient être maintenues pour ce qui touche les invitations officielles à une réunion d'un comité, quel qu'en soit le format, et la communication des documents de travail dans un délai confortable avant les sessions des comités.

VIII. Processus de travail intersessions, par exemple groupes de travail électroniques et autres mécanismes de travail informels et virtuels avant la réunion

a) Le rôle important des groupes de travail du Codex

38. Les groupes de travail électroniques et les autres mécanismes de travail avant la réunion ont fini par devenir d'importants moteurs dans les activités d'établissement de normes du Codex. Ils ont joué un rôle clé pour faire avancer les travaux lorsque les sessions physiques étaient impossibles aux premiers jours de la pandémie, ce qui a permis de réduire autant que possible l'incidence de la crise sur l'élaboration des normes.

39. Les groupes de travail du Codex sont dotés des mandats spécifiques afin qu'ils produisent des textes utiles aux processus décisionnels des comités et de la Commission, en phase avec les directives sur les groupes de travail établies dans le Manuel de procédure. Cette attente répond à l'importance de définir clairement le périmètre des travaux, le format et les principales questions à traiter. Durant la pandémie de covid-19, les groupes de travail ont aussi délibéré à distance, une pratique qui est appelée à se poursuivre, selon ce que les présidences des groupes de travail et le secrétariat jugent pertinent et dans la limite des ressources disponibles.

40. Les groupes de travail ont été des espaces fructueux pour faire avancer les travaux et rechercher du consensus, en permettant à leurs membres de débattre activement et, souvent, de s'accorder sur les recommandations à formuler, contribuant ainsi à éclairer et transmettre les questions recensées à des fins de discussion en plénière. Les groupes de travail peuvent grandement faciliter la recherche du consensus si les réunions du comité sont programmées dans un calendrier prévisible avec des groupes de travail virtuels qui se réunissent à distance entre les sessions, et des groupes de travail physiques qui se réunissent avant les réunions du comité.

41. Des réunions physiques régulières peuvent consolider les bases des groupes de travail dans la mesure où elles offrent la possibilité aux membres de tisser de nouveaux réseaux tout en cultivant les réseaux existants, et cultivent l'engagement et l'enthousiasme en faveur des échanges virtuels au sein du groupe. Certaines présidences de groupes de travail électroniques ont fait état de difficultés à maintenir l'engagement actif de leurs membres lorsque l'intervalle entre les réunions physiques s'accroît.

42. Afin de continuer à gagner en efficacité, les groupes de travail ont besoin d'appui administratif et logistique, et de soutien pour travailler dans plusieurs langues.

43. Étant donné le nombre considérable de groupes de travail (47 au moment où se concluait la 84^e session du Comité exécutif), beaucoup de membres du Codex ne sauraient participer à chacun d'eux. Par conséquent, il arrive que des propositions avancent dans le cadre d'un groupe de travail sans que leur incidence générale n'ait été examinée, tandis que certaines questions sont parfois adressées à un comité ou à la Commission alors qu'elles auraient pu être traitées par un groupe de travail, si les membres avaient les ressources pour y participer. Une approche qui permettrait aux membres du Codex d'envisager plus sérieusement de participer aux groupes de travail serait favorable aux résultats tout en répondant aux valeurs fondamentales du Codex.

b) Difficultés/suggestions d'améliorations

44. Au-delà de la capacité des membres à participer à chaque groupe de travail, les rétroactions suggèrent trois grandes variables à prendre en compte pour favoriser ces groupes: la plateforme, les différences horaires et la langue. La question linguistique devient moins problématique grâce au sous-titrage, mais il n'y a pas de solution à court terme pour les groupes de travail multilingues. À long terme, il a été suggéré de prendre des dispositions pour répartir les coûts entre l'hôte du groupe de travail, l'hôte du comité et le secrétariat du Codex à Rome, bien qu'une hausse des coûts à la charge des secrétariats d'accueil ou des présidences des groupes de travail risquent probablement à l'avenir de limiter la capacité des pays membres à présider ou coprésider des groupes de travail.

45. Conformément aux valeurs fondamentales énoncées dans le Plan stratégique du Codex, le Comité exécutif doit étudier des manières de faire en sorte que les membres prennent plus de responsabilités dans

le pilotage des groupes de travail, assuré par un nombre de pays disproportionnellement faible. En complément, chaque comité pourrait s'accorder sur l'existence d'un nombre recommandé de groupes de travail actifs à un moment donné et dotés de plans de travail bien alignés, ce qui permettrait à plus de membres du Codex de participer aux travaux.

46. Reconnaissant que les présidences des groupes de travail n'ont pas forcément l'expérience de telles responsabilités, il serait utile de formuler des orientations supplémentaires concernant les meilleures pratiques de présidence, y compris en matière de documentation et d'examen des observations. Le secrétariat du Codex est déjà en train d'élaborer un guide pratique destiné aux présidences des groupes de travail, similaire au guide de la présidence. Ce document pourrait répondre au besoin d'orientations et encourager les délégués à assumer ce type de responsabilité. Un guide des délégués sera un outil important à l'usage de tous les participants aux activités du Codex.

47. Quand les groupes de travail électroniques achèvent leurs travaux, l'avant-projet de texte est diffusé pour commentaires au moyen du système de mise en ligne des observations. Cette étape peut encore être améliorée en termes d'inclusivité et de transparence, en s'appuyant sur les efforts des groupes de travail électroniques. Le Codex pourrait envisager d'apporter des modifications aux dispositifs en ligne existants, par exemple en permettant aux membres de consulter les retours déposés par les autres dans le système de mise en ligne des observations au cours de la période de collecte des observations, afin de favoriser davantage la transparence et la recherche du consensus.

Model for future Codex work
(Reproduction of section 5.2 from CX/EXEC 23/84/3)

Considering the experiences of recent years, it is recommended that:

- Future meeting formats provide flexible approaches balancing in-person and virtual participation and taking into account the Codex core values and consideration of key issues identified in this document. Appropriate guidance on meeting formats and their implications for hosts, chairs and delegates will be important to ensure consistency and clarity.
- Virtual technology has contributed greatly to enhance access to Codex meetings by Members and Observers. This opens opportunities for Codex to raise the profile of Codex within competent authorities and national committees; enable better succession planning; and enhance electronic working groups, which could include virtual meetings in the EWG work plan developed by EWG chairs and co-chairs.
- The feasibility of procuring a technical platform that could be used across all subsidiary bodies to webcast committee meetings, reducing costs for host country secretariats and ensuring a consistent participant experience be considered.
- The virtual format and webcast of physical meetings be used, in addition to existing FAO and WHO training courses, to provide training opportunities for delegates to better understand their role, the Codex Procedural Manual and the conduct of meetings, how to intervene, what to take into account when developing positions and interventions, how to develop written positions and to take written positions of others into account, and how to work effectively in various formats. Such training can help build knowledge and capacity for effective participation, as well as contribute to the success of meetings in various formats.
- Medium-term scheduling be implemented noting the need to balance innovation with predictability when seeking to optimize the planning process. This should aim to facilitate planning by all parties involved noting that this equally requires the timely collaboration of all parties while retaining the option to apply the needs-based approach to provide, for example, an opportunity to advance specific issues of high priority.
- The criticality of intersessional work to the functioning of Codex be fully recognized with its benefits and limitations. Benefits include advancing work quicker between sessions and providing time for in-depth discussions and consensus building. Limitations include the resource-intensive nature for all involved due to the number of working groups and challenges for participation due to no or limited language support. To begin to address some of the challenges associated with intersessional work and particularly EWGs it is recommended that:
 - Committees consider the resources of Members when establishing new working groups, prioritize schedules of work, and limit the number of WGs to allow for more Members to participate actively in the work.
 - The handbook for WG chairs and participants under development be shared widely and effectively.
 - Work to review and harmonize the guidelines for EWG and PWG to one “Guidelines for Codex Working Groups” in the Procedural Manual be considered and if needed assigned to CCGP.
 - Efforts be made to identify resources for multilingual translation of WG documents and deliberations, For the present, we will continue to be dependent on host WG chairs and co-chairs to undertake these expenses when multilingual working groups are established.

² Taken from CX/EXEC 23/84/3, section 5.2. Other language versions are available on the CCEXEC84 webpage [here](#).

- The Codex Secretariat should also examine global best practices with regard to capturing debates, deliberations and conclusions taking into account the evolution of technology.
- The Codex Secretariat as appropriate and possible (resources) re-start the practice of bringing forward proposals that could improve Codex work management practices and systems such as was done in the past e.g., on EWGs to help address Goal 5 in the Codex Strategic Plan.

ⁱ EXEC/79 CRD/01

ⁱⁱ CX/EXEC 21/80/3

ⁱⁱⁱ REP21/EXEC1

^{iv} CX/EXEC 21/81/4

^v REP21/EXEC2

^{vi} REP21/EXEC2, par. 85

^{vii} CX/EXEC 21/81/4

^{viii} CX/EXEC 22/82/5

^{ix} CX/EXEC 22/83/5

^x Manuel de procédure du Codex, 28e édition

^{xi} CX/EXEC 21/80/3